

SYNTHÈSE

Contrat de ville

quartiers2030





Le contrat de ville 2024-2030

La politique de la ville

La politique de la ville vise à réduire les écarts de développement au sein des villes, à restaurer l'égalité républicaine dans les quartiers défavorisés et à améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

Il s'agit d'une politique de cohésion urbaine et de solidarité qui se déploie sur des territoires infra-urbains désignés sous le terme de « quartiers prioritaires de la politique de la ville » (QPV), caractérisés par un écart économique et social significatif par rapport au reste des agglomérations dans lesquelles ils sont situés.

Elle est menée conjointement par l'État, les collectivités territoriales et leurs intercommunalités dans l'objectif commun d'assurer l'équité entre les territoires. Cette politique est subsidiaire et ne doit intervenir qu'en complément du droit commun. Elle est formalisée dans un document cadre, le contrat de ville, qui fixe les priorités partagées par les différents signataires pour la période 2024-2030.

Sur le territoire de Le Mans Métropole, la politique de la ville est active depuis plus de quarante ans. Depuis 2016, elle est portée conjointement par la Préfecture et Le Mans Métropole, en lien avec les villes d'Allonnes, de Coulaines et du Mans. Le nouveau cadre local 2024-2030 a été défini de façon partenariale, en s'appuyant sur l'évaluation du précédent contrat et en sollicitant les différents acteurs, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, et les habitants, par le biais des Conseils Citoyens notamment.

Les axes du contrat sont la déclinaison des axes nationaux suivants :

- le plein emploi ;
- la transition écologique et énergétique ;
- l'émancipation pour tous comprenant 4 sous-thèmes : éducation-jeunesse, santé, culture-sport-loisir-animation de la vie sociale et accès aux droits ;
- la tranquillité et la sécurité publique.

Par ailleurs, une attention particulière est également portée à un ensemble d'enjeux transversaux et/ou intercommunaux :

- la lutte contre les discriminations ;
- l'égalité femmes hommes ;
- les réponses aux besoins primaires ;
- la médiation et l'aller vers ;
- la participation citoyenne ;
- la coordination des acteurs.

L'élaboration du nouveau contrat de ville

Évaluation partenariale du Contrat de Ville



2022

2023

2024



- Validation en Comité de Pilotage (mars)
- Signature (juillet)

- Sollicitation des acteurs de proximité et des habitants
- Sollicitation des villes

- Sollicitation des signataires
- Rédaction conjointe, Etat et Le Mans Métropole, du futur contrat

Les moyens spécifiques dédiés

■ 1 programmation annuelle

cofinancée par l'Etat, Le Mans Métropole et le Département qui soutiennent en moyenne 150 actions pour près d'1.7 millions d'euros

■ 1 Programme de Réussite Educative intercommunal

■ 2 Cités Educatives 700 000€/an

■ 1 Programme de Renouvellement Urbain d'Intérêt National et 2 Programmes de Renouvellement Urbain d'Intérêt Régional

150 millions d'investissement et 46,5 millions de concours financiers de l'ANRU (subventions et prêts)

■ 30 adultes relais

financés en partie par l'Etat pour aller vers les habitants et faire de la médiation



Nouveauté

Pour certains projets, des financements pourront être accordés sur 3 ans maximum à travers des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs (CPO), permettant d'apporter ainsi une meilleure visibilité financière aux porteurs d'actions (sous réserve des votes des budgets annuels).

Le droit commun

Une attention particulière sera portée à la mobilisation des moyens relevant du droit commun, c'est à dire les moyens que l'Etat et les collectivités locales peuvent mettre en place dans leurs domaines de compétences. En effet, la politique de la ville ne vient pas s'y substituer mais les renforcer en apportant des moyens supplémentaires spécifiques.

Les quartiers

L'évolution de la géographie prioritaire

Suite au décret du 28 décembre 2023 révisant la géographie prioritaire, les cinq quartiers prioritaires de l'agglomération sont maintenus dans la politique de la ville : **Sablons-Bords de l'Huisne, Ronceray-Glonnières-Vauguyon, Chaoué-Perrières, Bellevue-Carnac et Epine**. Ils se répartissent sur trois communes de la communauté urbaine : Le Mans, Allonnes, et Coulaines.

Les quartiers des Sablons-Bords de l'Huisne et de Chaoué-Perrières ne sont pas modifiés. Les trois

autres quartiers, **Ronceray-Glonnières-Vauguyon, Bellevue-Carnac et Epine**, sont **légèrement étendus** pour inclure de nouveaux logements ou des équipements publics de proximité bénéficiant aux habitants concernés.

La population totale de l'ensemble des **5 quartiers** passe ainsi de **26 950** à **27 300** habitants (source ANCT).



Sablons-Bords de l'Huisne

Démographie (habitants) **10 300**

Médiane du revenu disponible mensuelisé **1 007€**

Taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu disponible **59,4%**

Part des personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi **36,3%**

Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi **33,9%**



Chaoué-Perrières

Démographie (habitants) **5 200**

Médiane du revenu disponible mensuelisé **1 198€**

Taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu disponible **40,7%**

Part des personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi **48,3%**

Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi **31,7%**



Épine

Démographie (habitants) **1 100**

Médiane du revenu disponible mensualisé **1 008€**

Taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu disponible **55%**

Part des personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi **33%**

Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi **32,3%**



Bellevue-Carnac

Démographie (habitants) **4 300**

Médiane du revenu disponible mensualisé **1 011€**

Taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu disponible **58,8%**

Part des personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi **37,4%**

Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi **40,9%**

COULAINES

Épine

Bellevue-Carnac

Sablons
Bords de l'Huisne

LE MANS

Ronceray-Glonnières
Vauguyon

Chaoué-Perrières

ALLONNES

Ronceray-Glonnières-Vauguyon

Démographie (habitants) **6 400**

Médiane du revenu disponible mensualisé **1 063€**

Taux de pauvreté au seuil de 60% du revenu disponible **53,1%**

Part des personnes de 15 à 64 ans ayant un emploi **39,2%**

Part des 16-25 ans non scolarisés et sans emploi **41%**

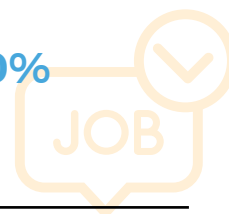


01 Le plein emploi

L'accent est mis sur l'accompagnement des demandeurs d'emploi en travaillant la levée des freins ainsi que le développement économique des quartiers, source de dynamisme et de revitalisation.



Chiffre clef Taux d'emploi des 15-64 ans <40%



LES PRIORITÉS PARTAGÉES

Mobilité	Faciliter les trajets domicile/travail (horaires décalés, dernier km)
	Accompagner l'autonomie et l'accès aux mobilités (permis, pratique du vélo, cout...)
Garde d'enfants	Augmenter les capacités d'accueil pour les familles en insertion professionnelle
	Faciliter l'accès des familles monoparentales aux modes de garde
Mobilisation des entreprises	Accompagner les employeurs dans la levée des freins (mode de garde, mobilité, formation...)
	Créer les conditions d'accès aux métiers en tensions
	Renforcer la pratique des clauses sociales
	Favoriser la découverte et la mise en adéquation des compétences des personnes et des attendus métiers
Amélioration des pratiques d'accompagnement	Sensibiliser les institutions à la discrimination indirecte
	Développer l'accompagnement global pour lever les freins individuels à l'emploi
	Proposer des dispositifs souples de remobilisation vers/dans l'emploi (rapprochement employeurs/demandeurs d'emploi)
	Lever les freins psychologiques à l'emploi (confiance, motivation, via parcours positifs...)
Formation en adéquation avec les besoins de recrutement	Valoriser et s'appuyer sur les compétences non académiques des habitants pour faciliter leur accès à l'emploi
	Favoriser l'accès à la formation des publics QPV (repérage, information...)
Développement économique	Développer l'apprentissage du français
	Déployer l'entrepreneuriat dans les quartiers
	Soutenir les commerces de proximité

02 La transition écologique et énergétique

Nouvel enjeu inscrit dans ce contrat, il démontre son caractère incontournable. Sont mises en avant les actions fortes d'investissement qui doivent s'accompagner d'actions éducatives et de prévention mettant l'habitant au cœur de la transition.

LES PRIORITÉS PARTAGÉES

Lutte contre les îlots de chaleur et l'artificialisation des sols	Renaturer les espaces et équipements publics
Augmentation des performances énergétiques des bâtiments	Rénover sur le plan énergétique les équipements publics
	Rénover sur le plan énergétique les logements locatifs sociaux
	Rénover sur le plan énergétique les logements privés
Développement des mobilités durables	Renouveler et augmenter la capacité des infrastructures de transport collectif
	Faciliter les mobilités douces (marche et vélo)
Mobilisation des habitants comme acteurs de la transition écologique	Développer des actions d'éducation à l'environnement et aux écogestes
	Développer des actions favorisant le lien social et la citoyenneté à travers l'environnement
	Développer les activités de réemploi et de réduction des déchets

7

03 La tranquillité et la sécurité publique

Préoccupation majeure des habitants, cet enjeu se concentre, dans le cadre de ce contrat et au-delà des dispositifs de droit commun, sur la prévention de la délinquance à travers des actions coordonnées sur d'autres champs tels l'éducation ou la santé. Le renforcement de la présence de proximité en lien avec les habitants est aussi au cœur de cet axe.

LES PRIORITÉS PARTAGÉES

Prévention de la délinquance	Lutter contre les accélérateurs de risques d'entrée en délinquance (décrochage scolaire, addictions...)
	Prévenir les tensions entre quartiers
	Sensibiliser et informer autour des valeurs civiques et citoyennes
Renforcement de la présence humaine	Favoriser les liens police/population
	Renforcer la médiation (collectivités, associations, bailleurs...)
	Augmenter et qualifier la présence d'adultes dans l'espace public
Aménagement des espaces publics	Prévenir l'appropriation des lieux
	Porter une attention particulière aux espaces publics favorisant les actes délictueux



04 L'émancipation pour tous

Enjeu central de cohésion sociale, il regroupe de grandes ambitions autour de la réussite scolaire et plus globalement de l'épanouissement des enfants et des adolescents. Il s'agit de mettre toutes les chances du côté des jeunes afin que leur parcours soit le plus fluide et le plus riche possible. Pour accompagner cet enjeu, le soutien des parents est primordial, dans toutes ses composantes.

Et pour tous, jeunes ou moins jeunes, les sujets santé, accès aux droits, culture, sports et loisirs sont à traiter spécifiquement afin de réduire les écarts entre territoires et donner les mêmes opportunités à chacun.

Chiffres clefs

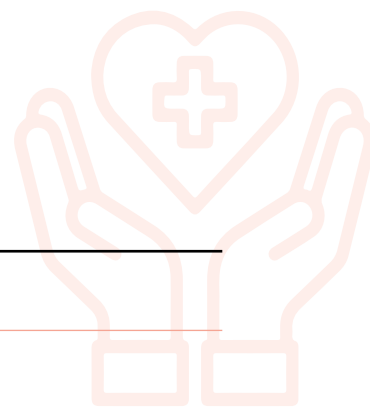
Environ 40% de la population des QPV a moins de 25 ans

Fort taux de familles monoparentales (allant jusqu'à 34 % sur Bellevue-Carnac)

LES PRIORITÉS PARTAGÉES

→ Éducation jeunesse

Soutien à la parentalité	Renforcer les liens et la communication parents/enfants, parents/professionnels
	Favoriser la communication avec les parents allophones
	Favoriser la connaissance et la compréhension des professionnels aux fonctionnements et systèmes familiaux
	Accompagner les parents dans la compréhension du système scolaire et dans les démarches d'orientation scolaire
	Sensibiliser les parents à l'utilisation du numérique et des réseaux sociaux
	Renforcer l'accompagnement des familles monoparentales
Renforcement de la réussite scolaire et prévention du décrochage scolaire	Détecter et prévenir les situations de ruptures scolaires
	Adapter et coordonner l'offre de soutien scolaire
	Renforcer l'orientation vers des offres de formation adaptées
	Proposer des accompagnements renforcés pour les décrocheurs
Epanouissement de l'enfant et du jeune	Renforcer la continuité éducative sur les différents temps
	Préparer à la scolarisation des tout-petits (0-3 ans)
	Favoriser l'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs
	Valoriser les parcours de réussite des jeunes



→ Santé

Accès aux soins	Renforcer l'accompagnement dans les démarches d'accès aux soins
	Soutien à l'installation et au maintien de professionnels de santé
Prévention santé	Sensibiliser et favoriser la promotion de la santé et notamment de l'équilibre alimentaire
	Renforcer les actions de prévention en santé mentale
	Développer des actions préventives dans l'attente d'une prise en charge

→ Culture, sport, loisirs et animation de la vie sociale

Faire et vivre ensemble	Favoriser le lien social à travers des temps de rencontres collectifs
	Rompre l'isolement social
	Développer des liens inter-quartiers
	Favoriser la cohésion sociale en valorisant la diversité culturelle
	Favoriser la participation et l'engagement citoyen à la vie du quartier
	Renforcer la médiation sociale dans les quartiers
Accès aux offres de loisirs, sport et culture	Favoriser l'accès du plus grand nombre aux équipements et aux offres existantes et développer les usages
	Rendre visible et renforcer l'attractivité de l'offre

9



→ Accès aux droits

Accès aux droits pour tous	Lutter contre le non recours
	Accompagner aux outils numériques et aux démarches
	Consolider et élargir les offres de service de proximité

Les acteurs et la gouvernance

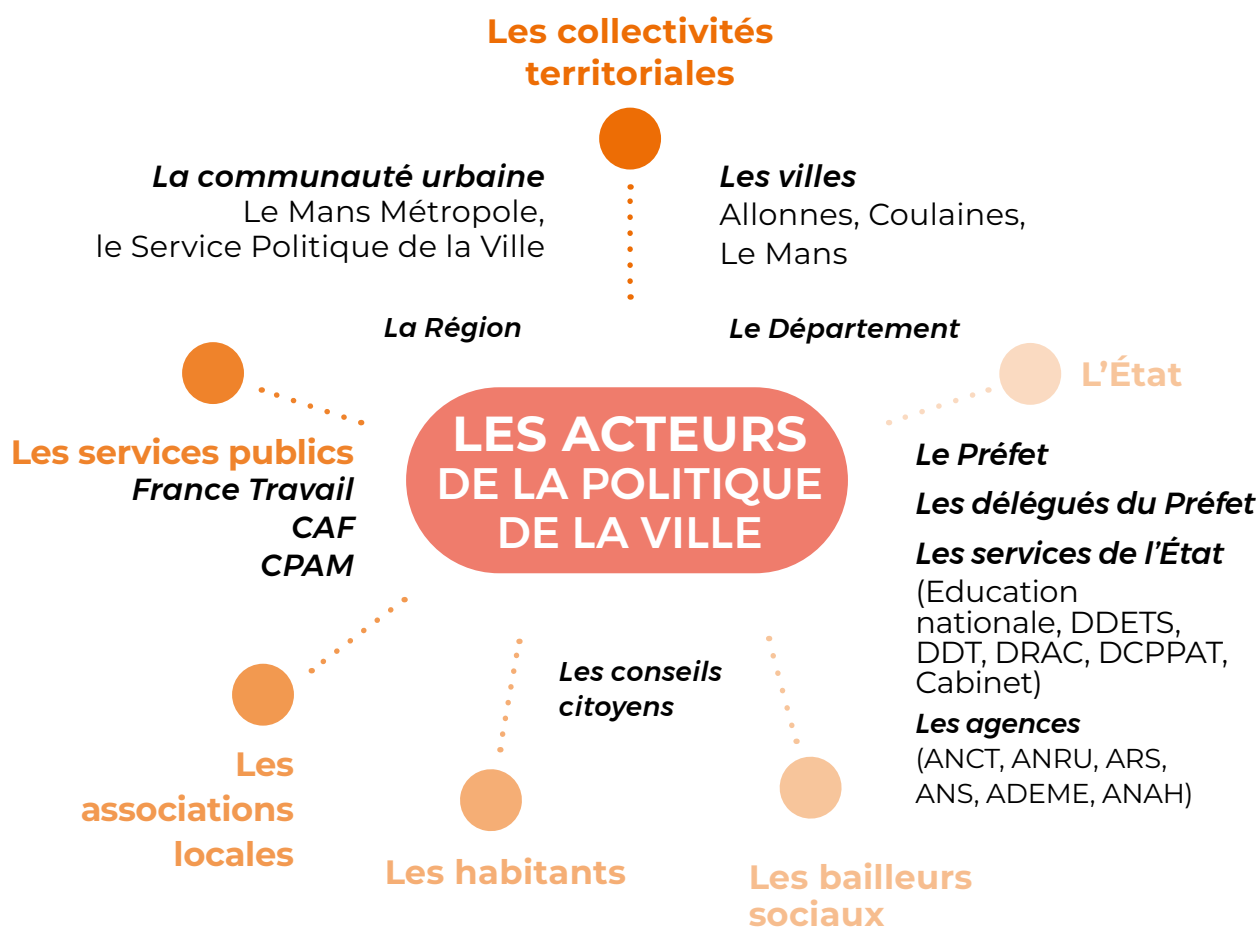
Politique partenariale et transversale, la politique de la ville mobilise un grand nombre d'acteurs.



FOCUS

5 Conseils Citoyens regroupant près de 70 personnes (habitants et acteurs locaux) se mobilisent sur chacun des quartiers prioritaires pour relayer la parole des habitants aux élus locaux et aux institutions.

10



Le contrat de ville est copiloté par l'Etat et Le Mans Métropole et mobilise de nombreux signataires et autres acteurs.

Afin d'animer ce contrat, différentes instances sont déployées tout au long de l'année :

COMITÉ DE PILOTAGE

1 À 2 FOIS PAR AN

- Retour sur le bilan annuel politique de la ville (dispositifs et animation du contrat de ville)
- Orientations stratégiques
- Articulation avec le droit commun

Avec les signataires et partenaires du contrat de ville ; co-animé par l'État/Le Mans Métropole

COMITÉ DE PILOTAGE RESTREINT

MINIMUM 3 FOIS PAR AN

- Partage d'actualités ; orientations ; validation des groupes projets ; suivi ; méthodologie globale ; validation des programmations
- Suivi thématique

État/Le Mans Métropole/ Villes

COMITÉS DE PILOTAGE PAR DISPOSITIF

- Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (Revue de projet)
- Abattement Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- Éducation : cité éducative, Programme de Réussite Educative, contrat de ville



Comité de pilotage du 29 mars 2024

Les signataires



**Service Politique
de la ville -
Le Mans Métropole**

5 place Paul-Cézanne
CS 40010
72039 Le Mans Cedex 9

02 43 47 49 32
spv@lemans.fr

**Direction Départementale
de L'Emploi, du Travail
et des Solidarités**

19 bd Paixhans
CS 41822
72018 Le Mans cedex 2

02 85 32 77 00
ddets-politique-ville@sarthe.gouv.fr